



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-083-2023-01

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris -Secrétariat général aux moyens mutualisés /

IDF-2023-01-27-00004 - Arrêté préfectoral relatif à la composition du bureau de vote de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris du 16 février 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris -Secrétariat général aux
moyens mutualisés

IDF-2023-01-27-00004

Arrêté préfectoral relatif à la composition du
bureau de vote de l'élection des représentants
du personnel au comité social d'administration
de la préfecture de région d'Île-de-France,
préfecture de Paris
du 16 février 2023

Arrêté préfectoral n°

relatif à la composition du bureau de vote de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris du 16 février 2023

Le Préfet de Région d'Île-de-France, Préfet de Paris,
Commandeur de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatifs aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel NOR-TFPF2300764A du 19 janvier 2023 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue d'un prochain scrutin visant à renouveler une instance de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2022-12-22-00003/IDF-2022-12-22-00001 du 22 décembre 2022 relatif à la convocation des élections au comité social d'administration de proximité de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la déclaration de candidature du syndicat SAPACMI-UATS-UNSA en date du 27 décembre 2022 désignant M. Christophe LEITE et Mme Khadija GAMRAOUI respectivement en qualité de délégué de liste et délégué de liste suppléante ;

Vu la déclaration de candidature du syndicat FO Préfectures et des services du Ministère de l'Intérieur en date du 28 décembre 2022 désignant M. Thierry DUCLOS et Mme Anne LE GAL respectivement en qualité de délégué de liste et déléguée de liste suppléante ;

Vu la déclaration de candidature du syndicat CFDT en date du 30 décembre 2022 désignant M. Philippe ATANGANA et Mme Dominique LOES-AICHOUNE respectivement en qualité de délégué de liste et déléguée de liste suppléante ;

Sur proposition de Madame la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés,

Arrête :

Article 1 :

Le bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris se compose comme suit :

Membres désignés par l'administration :

M. Christophe JEAN : président

M. Alain PEU: président suppléant

M Stéphane FAURE : secrétaire
Mme Sandrine IRAGABA : secrétaire suppléante

Membres désignés par les organisations syndicales

M. Christophe LEITE : délégué de la liste SAPACMI-UATS-UNSA

M. Thierry DUCLOS : délégué de la liste FO Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur

M. Philippe ATANGANA : délégué de la liste CFDT

Mme Khadija GAMRAOUI : déléguée de liste suppléante SAPACMI-UATS-UNSA

Mme Anne LE GAL : déléguée de liste suppléante FO Préfectures et des services du Ministère de l'Intérieur

Mme Dominique LOES-AICHOUNE : déléguée de liste suppléante CFDT.

Article 2 :

En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote

Article 3 :

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 janvier 2023

La Préfète,
Secrétaire générale aux moyens mutualisés
de la préfecture de la région d'Ile-de-France
Préfecture de Paris

SIGNÉ

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD